

Centre de compétence pour chiens en Suisse

Règlement

Afin de garantir le bon déroulement, la sécurité et le respect au sein de nos salles d'entraînement canin et sur le terrain qui les entoure, nous demandons à tous les utilisateurs de respecter le règlement intérieur suivant :

1. Comportement général

- Le respect et la considération envers les personnes et les animaux sont des conditions préalables à l'utilisation de nos installations.
- Il convient de suivre les instructions du personnel dans tous les cas.
- L'utilisation des salles d'entraînement est autorisée uniquement pendant les heures réservées.
- La propriétaire se réserve le droit de refuser ou de retirer l'accès en cas de non-respect du règlement intérieur.

2. Accès et utilisation

- Les locaux ne peuvent être accessibles qu'après réservation préalable ou autorisation expresse.
- L'entraînement individuel sans la présence d'une personne responsable n'est autorisé qu'après accord écrit.

3. Hygiène et propreté

- Les chiens ne peuvent entrer dans la salle d'entraînement que s'ils sont propres.
- Si toutefois des salissures devaient être constatées, elles doivent être immédiatement nettoyées par la personne responsable et signalées à la propriétaire.
- Dans ce cas, des frais forfaitaires de CHF 5.00 seront facturés.
- Le site dispose de suffisamment d'installations pour nettoyer les chiens avant leur entrée dans la salle. Un conteneur Robidog est à votre disposition et doit être utilisé.
- Les déchets de toute nature doivent être éliminés de manière appropriée.

4. Obligation de tenir les chiens en laisse et liberté de courir

- Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du terrain, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, sauf pendant les entraînements dirigés.
- Il est interdit de laisser les chiens courir librement en dehors des heures d'entraînement.

5. Santé et statut vaccinal

- Il incombe aux visiteurs de veiller à ce que leurs chiens soient correctement vaccinés et vermifugés régulièrement.
- Les chiens malades ou contagieux ne sont pas admis sur le site.

6. Chiennes en chaleur

- Les chiennes en chaleur sont les bienvenues, mais doivent être équipées d'une protection appropriée.
- Leur participation n'est possible qu'après accord préalable.

7. Marquage et utilisation des équipements

- Le marquage par les chiens est strictement interdit sur l'ensemble du site, en particulier sur les équipements d'entraînement, les tapis, les murs ou le mobilier.
- Les équipements ne peuvent être utilisés que conformément aux instructions ou après avoir reçu les consignes appropriées.

8. Responsabilité et assurance

- L'utilisation des locaux et des installations extérieures se fait à vos propres risques.
- La loueuse décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou financiers causés aux personnes, aux chiens ou aux biens.
- La personne responsable est entièrement responsable des dommages causés par un chien ou son propriétaire.
- Il incombe à chaque participant de souscrire une assurance responsabilité civile suffisante.

9. Autres dispositions

- Les perturbations du déroulement de l'entraînement ainsi que tout comportement inapproprié envers les personnes ou les animaux ne seront pas tolérés.

Nous vous remercions de respecter ces règles et d'adopter un comportement responsable, dans l'intérêt de tous les participants et de leurs chiens.

Centre de compétence chien Suisse

Balsthal, juillet 2025